L'agriculture biologique est née d'une multitude d'initiatives. Agronomes, médecins, agriculteurs et consommateurs ont simultanément, dans les années 1920, généré de nouveaux courants de pensée reposant sur des principes éthiques et écologiques.

Ils ont initié un mode alternatif de production agricole privilégiant l'humus, l'autonomie et les équilibres naturels.

UN MODE DE PRODUCTION

L'agriculture biologique est avant tout un mode de production agricole spécifique, c'est-à-dire un ensemble de pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs.

Elle s'appuie sur une observation soignée des cultures et des animaux, sur la mise en oeuvre de techniques modernes et innovantes et sur une approche globale de l'activité agricole.

UN MOUVEMENT

L'agriculture biologique, c'est aussi un mouvement :

- → Une réponse aux attentes de la société en matière de santé et d'environnement
- → Une proposition de changements pour le reste de l'agriculture
- → La recherche d'une cohérence et d'un équilibre global, de la parcelle à la planète

LES PRÉCURSEURS EUROPÉENS

→ Le mouvement anthroposophique de Rudolf Steiner

L'autrichien Rudolf Steiner, influencé par Goethe, élabore sa propre doctrine nommée « anthroposophie » (sagesse de l'homme), et énonce sa conception de l'agriculture lors de son célèbre « Cours aux agriculteurs » en juin 1924. Ses thèses sont développées par Erhenfried Pfeiffer, qui remet en cause les méthodes chimiques de l'agriculture moderne.

→ C'est la naissance du courant dit « biodynamique », aujourd'hui fortement implanté dans les pays du nord de l'Europe et aux Etats-Unis. Ce courant est basé sur le compostage et l'emploi de substances végétales et minérales comme biostimulants, ainsi que sur la prise en compte des forces telluriques et cosmiques dans les pratiques agricoles.

→ La méthode organo-biologique du Dr. Muller et du Pr. Rush

Au même moment, apparaissent, en Europe, d'autres mouvements tels que celui suscité par le Dr Hans Muller, homme politique suisse qui préconise dès 1930, le retour à la terre et les circuits courts entre producteurs et consommateurs. Ses théories seront complétées par le médecin suisse Hans Peter Rush, dans son ouvrage La fécondité de la terre, qui préfigure les relations qui se confirmeront ensuite entre agriculture, environnement et écologie, alimentation et santé...

→ Ce mouvement évoluera pour donner naissance à des associations comme Bioland en Allemagne, et au réseau des coopératives Muller.

→ Le courant de l'agriculture de Sir Albert Howard

L'agronome anglais Albert Howard publie en 1940 dans son Testament agricole des théories sur la fertilité des sols via l'humus, par opposition à l'usage quasi exclusif d'engrais minéraux chimique (le système NPK) développé à l'époque, et sur l'emploi d'engrais obtenus à partir de ressources renouvelables (résidus animaux et végétaux).

→ Ce système découvert et mis en application avec succès en Inde, est à l'origine en Angleterre de la Soil Association et de l'agriculture dite «organique».

Ferment de l'agriculture durable

L'agriculture biologique intègre des aspects écologiques et fait essentiellement appel à la matière organique pour l'entretien de la fertilité des sols. Les termes agriculture écologique et agriculture organique sont donc aussi utilisés dans certains pays.

Puisqu'elle vise à préserver les sols, les ressources naturelles, l'environnement et le maintien des agriculteurs, l'agriculture biologique est considérée comme un ferment de l'agriculture durable.



LA SITUATION FRANÇAISE

Dans les années 50, l'agriculture bio émerge en France grâce à des agriculteurs et des agronomes soucieux de préserver la fertilité des sols et la santé des animaux, à des médecins et des consommateurs, inquiets de l'augmentation constatée du nombre de cancer. Très rapidement deux tendances se dessinent:

→ Un mouvement agricole lié aux activités économiques qui approvisionne les producteurs en intrants plus respectueux de l'environnement et conformes aux valeurs paysannes (par exemple, la méthode Lemaire-Boucher, basée sur l'utilisation d'une algue calcaire, le lithothamne)

→ Un mouvement associatif d'agriculteurs et de consommateurs (Nature et Progrès).

A partir des années 70 et jusqu'à aujourd'hui encore, l'émergence de nombreux courants d'idées et la reconnaissance de nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux contemporains ont influencé largement le développement de l'agriculture bio en France.

→ La bio aujourd'hui

→ La première officialisation de l'Agriculture biologique remonte à la loi d'orientation agricole (LOA) de 1980. Le logo AB est créé en 1985. Ensuite, le terme « Agriculture biologique » apparaît en 1991 dans un règlement européen qui reconnaît officiellement ce mode de production (règlement CEE 2092/91 du 24 juin 1991).

→ Le mouvement pour une agriculture saine se répand dans l'opinion publique. L'Etat français en prend conscience et met en place, en 1993, le label officiel « Agriculture Biologique ». Il agrémente aussi trois organismes de contrôle (Socotec, Qualité France et Ecocert).

Ce que recouvre aujourd'hui le terme « bio », c'est donc : une certification officielle et réglementée garantissant une certaine technique d'agriculture respectueuse de l'écosystème et s'opposant aux abus et aberrations de l'industrialisation.

→ Le nouveau réglement européen

La récente réglementation européenne, entrée en vigueur au 1er janvier 2009, réaffirme les grands principes de l'agriculture biologique :

- → une **gestion durable** de l'agriculture,
- → le respect des équilibres naturels et de la biodiversité et,
- → la promotion des produits de haute qualité dont l'obtention ne nuit ni à l'environnement, ni à la santé humaine, ni à la santé des végétaux, des animaux ou à leur bien-être.

LES ÉTAPES DE LA RECONNAISSANCE

• En France

Les premiers cahiers des charges, définissant les pratiques de l'agriculture biologique et établis par les différentes associations en place, voient le jour en 1972.

- → Les agriculteurs bio s'organisent peu à peu en syndicats professionnels, comme c'est le cas pour le réseau FNAB. L'objectif est de sortir la bio de la marginalité et d'unifier le secteur.
- → Par la loi de juillet 1980, complétée par le décret du 10 mars 1981, puis en 1985 par un logo national (la marque AB), les pouvoirs publics français reconnaissent officiellement la bio en tant que mode de production.
- → Les cahiers des charges sont unifiés et homologués.

• Au niveau européen

Le 24 juin 1991, l'Europe met en place un règlement communautaire pour les productions végétales à partir de la législation française. Le 24 août 2000, il est complété par le Règlement européen pour les productions animales biologiques appelé REPAB. L'agriculture biologique est enfin définie et reconnue dans toute l'Europe.

En 2008, une nouvelle règlementation européenne est mise en place afin que les pays membres se réfèrent à une réglementation commune. Elle comprend le texte cadre (règlement CE n°834/2007) et le règlement d'application principal (règlement CE n°889/2008).

La nouvelle réglementation européenne s'applique depuis le 1er janvier 2009.

Depuis le 1er janvier 2009, les Etats membres n'ont plus la possibilité de le compléter avec leur propre règlement. En revanche, pour certaines productions (escargot, autruche, lapin, etc) l'Europe n'a pas encore élaboré de réglementation et c'est donc le cahier des charges national qui s'applique.

Tous unis pour une agriculture de qualité en Bretagne





Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :













Pour en savoir plus sur l'Agriculture Bio

→ Contacter le Groupement d'Agriculteurs Biologiques de votre département

→ Côtes d'Armor

GAB d'Armor // 02 96 74 75 65

→ Finistère

GAB 29 // 02 98 25 80 33

→ Ille et Vilaine

Agrobio 35// 02 99 77 09 46

 \rightarrow Morbihan

GAB 56 // 02 97 66 32 62